

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 8 janvier 2013, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.

Étaient présents :

Monsieur Yvon Tremblay, maire
Monsieur Jean-Pierre Chouinard au siège numéro 1
Monsieur Gilles Murray; conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5
Madame Julie Bérubé; conseillère au siège numéro 6

Était absente :

Madame Johanne Paquet; conseillère au siège numéro 2

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Yvon Tremblay, maire.

Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance.

La séance est ouverte à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

1301-01

Il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants à l'item varia :

- a) *Camion Sterling 2000.*
- b) *Lumières de rues.*

3. Lecture et adoption des procès-verbaux des 3 et 18 décembre 2012.

1301-02

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Chouinard, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

1301-03 Sur proposition de monsieur Ghislain Lamarre, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

4. Présentation et acceptation des comptes.

1301-04 Il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu d'autoriser les dépenses compressibles au montant de 66 882.09 \$. Le montant total des dépenses autorisées du mois de décembre 2012 est de : 122 883.92 \$.

5. Rapport de voirie.

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait un bref survol de l'état des travaux de voirie et de déneigement qui ont été effectués en décembre 2012.

6. Présentation et adoption du projet de règlement 223-06-2013 modifiant les articles 3 et 4 du règlement 223-05-2012.

1301-05 Madame Julie Bérubé fait la lecture du projet de règlement 223-06-2013 modifiant les articles 3 et 4 du règlement 2223-05-2012 concernant le traitement des membres du conseil de la Municipalité de St-Léandre;

Il est donc proposé par monsieur Gilles Murray, appuyé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'adopter ce projet de règlement.

7. Remboursement des taxes foncières au propriétaire du terrain numéro 2012.

1301-06 **Considérant** les conditions déjà établies lors de la vente de terrains dans le nouveau développement résidentiel;

Considérant qu'un nouveau propriétaire a droit à un remboursement équivalent à la taxe foncière de 100% la première année;

Considérant que le propriétaire du terrain numéro 2012 a payé le montant de ses taxes foncières;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à émettre un chèque à l'ordre dudit propriétaire représentant 100 % des taxes foncières payées.

8. Tirage d'un montant de 3 000\$ parmi les nouveaux propriétaires 2012 de terrains dans le nouveau développement résidentiel.

1301-07 **Considérant** les conditions déjà établies lors de la vente de terrains dans le nouveau développement résidentiel;

Considérant que la municipalité doit faire le tirage d'un montant de 3 000.00 \$ parmi les nouveaux propriétaires ayant un enfant de 10 ans et moins habitant principalement avec eux;

Considérant que parmi les deux (2) nouveaux propriétaires, aucun ne répond à ce critère;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu qu'il n'y a pas de tirage d'un montant de 3 000.00 \$ parmi les nouveaux propriétaires de 2012 et également, que ce tirage annuel soit abandonné à compter de 2013.

9. Démission de l'inspecteur municipal.

1301-08

Considérant que la directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture de la lettre reçue le 13 décembre 2013 de l'inspecteur municipal monsieur Luc Massé, lequel remet sa démission à la municipalité pour raisons personnelles;

Il est proposé par Ghislain Lamarre et unanimement résolu d'accepter la démission de monsieur Luc Massé et noter que c'est monsieur Antoine Ouellet qui occupera ce poste jusqu'au printemps.

10. Programme des travaux : Taxe d'Accise sur l'essence.

Attendu que :

1301-09

la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;

la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

la municipalité désire modifier sa programmation.

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des

investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi, au ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire, de la programmation révisée de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

11. Salaire de la directrice générale / secrétaire-trésorière.

1301-10

Considérant que le conseil est satisfait du travail de la directrice générale / secrétaire-trésorière;

Considérant qu'une très bonne entente règne entre le conseil et la directrice générale / secrétaire-trésorière et que cette dernière désire conserver son poste;

Il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu d'accorder à la directrice générale / secrétaire-trésorière une augmentation de son salaire de 2 %, soit 0.40 \$ / l'heure et ce, avec date effective du 1^{er} janvier 2013 donc rétroactif à cette date.

12. Renouvellement de la cotisation à l'ADMQ.

1301-11

Considérant que l'adhésion de la directrice générale / secrétaire-trésorière à l'ADMQ (Association des Directeurs Municipaux du Québec) vient à échéance;

Considérant qu'il est prévu au contrat de travail de la directrice générale / secrétaire-trésorière que c'est la municipalité qui assume les coûts du renouvellement de la cotisation à chaque année;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière de payer ledit renouvellement de cotisation à même un chèque tiré du compte de la municipalité.

13. Demande d'appui : Projet Fonds de Visibilité Northland Power par le CDL de Saint-Léandre.

Madame Julie Bérubé et monsieur Clarence Lévesque étant membres du Centre de Développement local de Saint-Léandre, ils se retirent tous deux de la table du conseil afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

1301-12

Considérant que le Comité de Développement Local (CDL) de Saint-Léandre dépose à la table du conseil une demande de contribution financière au fonds de visibilité Northland Power;

Considérant qu'il s'agit d'un projet d'enregistrement audio des témoignages des aînés de Saint-Léandre;

Considérant que ce projet a pour objectifs de sauvegarder la mémoire de nos aînés, d'enrichir le patrimoine et la culture de Saint-Léandre, de faire connaître l'histoire de Saint-Léandre par les témoignages des personnes âgées et de créer des liens intergénérationnels;

Considérant que le Comité de Développement Local (CDL) de Saint-Léandre demande l'appui de la municipalité;

Il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu d'appuyer le Comité de Développement Local (CDL) de Saint-Léandre dans sa démarche de demande de contribution financière au fonds de Visibilité Northland Power.

Madame Julie Bérubé et monsieur Clarence Lévesque reviennent à la table du conseil, il est 19h38.

14. Demande d'appui : Projet au Pacte Rural par le comité Les P'tits Léandre.

1301-13

Monsieur Ghislain Lamarre, président du Comité des P'Tits Léandres se retire de la table du conseil afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

Considérant que le Comité Les P'Tits Léandres dépose à la table du conseil une demande d'aide financière auprès du Pacte Rural 2007-2014;

Considérant qu'il s'agit d'un projet d'achats d'équipements de skis de fond;

Considérant que ce projet a pour objectifs de donner aux jeunes de pratiquer le ski de fond à avoir à acheter l'équipement, de maintenir la population en forme et en santé et d'offrir l'opportunité aux gens de découvrir nos magnifiques paysages hivernaux;

Considérant que le projet s'adresse tant aux jeunes de l'école qu'à l'ensemble de la population de Saint-Léandre;

Considérant que Le Comité de Développement Local (CDL) de Saint-Léandre demande l'appui de la municipalité;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu d'appuyer le Comité Les P'Tits Léandres dans sa démarche de demande d'aide financière auprès du Pacte Rural 2007-2014.

Monsieur Ghislain Lamarre revient à la table du conseil; il est 20h40.

15. Radios portatifs pour les équipements de déneigement.

1301-14

Considérant la soumission reçue de Télécommunications de l'Est pour une radio FM usagée incluant 2 antennes, la quincaillerie d'installation ainsi que les frais de préparation et de programmation audio au montant de 715.00 \$ taxes en sus;

Considérant la disponibilité d'une autre radio FM usagée auprès de madame Geneviève Lebel, laquelle est compatible avec celui de Télécommunications de l'Est; madame Lebel demandant 200.00 \$ pour cette radio;

Considérant que cette radio est fonctionnelle; laquelle a été vérifiée par un technicien de Télécommunications de l'Est;

Considérant que le coût d'achat de deux (2) radios neuves, équipements et quincaillerie frôlerait les 2 000.00 \$;

Considérant que la sécurité des conducteurs des équipements de déneigement est primordiale;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'autoriser l'achat de la radio usagée auprès de Télécommunications de l'Est au montant de 715.00 \$ taxes en sus ainsi que ce celle de madame Geneviève Lebel au montant de 200.00 \$.

Il est à noter que la radio destinée au camion de déneigement loué de la CÉGER sera installée à leur garage de Matane et que celle pour le Sterling 2000 sera quant à elle, installée par un employé de la municipalité.

16. 1^{er} versement pour le contrat de déneigement des terrains municipaux.

1301-15

Considérant que dans le contrat de déneigement des terrains municipaux, le paiement est prévu s'effectuer en deux (2) versements égaux de 1 897.09 \$ dont le premier le 14 janvier 2013 et le dernier, le 13 mai 2013.

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière de verser le premier paiement de 1 897.09 \$ à l'entrepreneur et ce, le 14 janvier prochain.

17. Varia

a) Camion Sterling 2000.

Monsieur le maire Yvon Tremblay mentionne que le camion Sterling 2000 partira pour le Centre du Camion Denis de Rimouski pour subir un ajustement au moteur et ce, étant donné que le garage de la CÉGER à Matane ne possède pas l'équipement nécessaire à cet ajustement.

b) Lumières de rues.

Étant donné la lenteur avec laquelle agit Hydro-Québec pour l'installation des cinq (5) luminaires commandés aux Entreprises d'Électricité JMN Inc. de Matane par la municipalité, monsieur Jean-Pierre Chouinard demande à la directrice générale / secrétaire-trésorière d'adresser une lettre à Hydro-Québec afin de tenter de faire bouger le dossier.

18. Période de questions.

19. Clôture de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Gilles Murray propose la levée de l'assemblée. Il est 21h00.

Yvon Tremblay,
Maire

Josée Simard,
Dir. gén. / sec.-très.